

## Formations AMF69 en présentiel – Novembre 2023

### POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE : un risque ou un outil ?

Le 9 novembre à Vaugneray de 9h30 à 16h30

Formateur : Maitre Guillaume DUMAS – Cabinet Philippe PETIT et associés

Propos introductifs : le but de l'action de police administrative, police administrative générale et police administrative spéciale, le respect de la légalité des mesures réglementaires, le respect du principe de proportionnalité de la mesure, l'obligation d'user des pouvoirs de police

#### I. MAIRE OU INTERCOMMUNALITE ?

- L'article L. 2212-2 du CGCT ou le Maire « Superman » :

- La sécurité publique (la prévention de la délinquance, la sûreté et commodité de passage, l'habitat insalubre ou dangereux, les accidents, les animaux...)
- La tranquillité publique (la lutte contre le bruit, les marginaux, les marchés et foires...)
- Le bon ordre (les spectacles et manifestations, la moralité...)

- Le maire et le président de l'EPCI : le transfert de certains pouvoirs de police à l'intercommunalité, les domaines de plein droit/les domaines facultatifs, la procédure d'opposition, l'étendue des transferts, les moyens d'assurer l'exercice des pouvoirs de police transférés

- La police de l'habitat : procédures de péril, ERP...

- Réforme de la police de l'habitat et ordonnance n° 2020-1144 du 16 septembre 2020

#### II. LES CONDITIONS DE LEGALITE DES MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE

- La police générale et la police spéciale
- Aménagement de certains pouvoirs de police spéciale par la loi 3DS du 21 février 2022
- Des mesures proportionnées, pas générales et limitées dans le temps

#### III. RISQUE PENAL A LA CLEF ?

- La responsabilité pénale du Maire
- La Loi FAUCHON du 10 juillet 2000 : faire toutes diligences !

# Établir son bilan financier de mi-mandat sur la section de fonctionnement et d'investissement.

**Jeudi 9 novembre 2023 à Vaugneray**

*Formateur : Clément BOUSQUET - CBG TERRITOIRES*

L'objectif de la formation est de comprendre comment on évolue par rapport au mandat précédent : de savoir :

- Les dépenses de fonctionnement avec la revalorisation du point d'indice pour les dépenses RH et les effets de l'inflation
- Comprendre comment votre collectivité se situe par rapport aux autres communes au niveau des subventions, des dépenses d'investissements
- Comprendre l'évolution de la dette
- Donner des indicateurs financiers pour dégager une stratégie financière sur la fin du mandat
- Cette formation se structure à partir de nombreux cas pratiques. Il est recommandé aux élus de venir avec les maquettes budgétaires au format M14 ou M57 et avec les délibérations du conseil municipal sur le budget et la fiscalité .

## **Programme de la formation**

Un focus particulier sera élaboré sur les points suivants :

- Analyse des dépenses et recettes de fonctionnement (évolutions, montants, nature des principaux postes) ;
- Présentation des outils pour effectuer des comparaisons pertinentes
- Analyse du niveau de dotations.
- L'analyse de la politique d'investissement :
- Le cycle de l'investissement ;
- Le financement des investissements ;
- La dette et le fonds de déroulement. ;
- Les ratios cibles de la prospective ;

# Établir son bilan financier de mi-mandat sur la fiscalité locale et les tarifs de la collectivité locale

**Vendredi 10 novembre 2023 à Saint Cyr sur le Rhône**

*Formateur : Clément BOUSQUET - CBG TERRITOIRES*

Depuis 2020, Le pouvoir fiscal de la collectivité locale a considérablement évolué avec la suppression de la taxe d'habitation.

A mi-mandat, cette formation a pour objectif de donner les marges de manœuvre aux élus sur :

Les bases fiscales avec le rôle de la commission communale des impôts directs locaux

Sur les taux de fiscalité en explicitant la règle des liens de taux et les possibilités de majoration des taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Les marges de manœuvre sur les tarifs de la part du conseil municipal

## **Programme de la formation**

- Comprendre l'impact de la réforme de la TH sur la fiscalité de la commune
- Comprendre les prélèvements opérés sur la commune au titre du FNGIR ou au titre du coefficient correcteur
- Comprendre les marges de manœuvre sur les bases fiscales de la taxe foncière
- Comprendre la règle de lien sur les taux de fiscalité
- Comprendre la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Comprendre les marges de manœuvre sur les tarifs et les modalités de vote